

Description terrasse commerciale

Mise à jour - Le 08 oct 2021

Description de la terrasse commerciale :

La terrasse commerciale est située Grand quai, en face du 12 Grand quai.

La superficie de la terrasse est de 400m².

Usage des étals :

La surface destinée à l'occupation par la présente autorisation est prévue pour permettre l'installation d'un espace de restauration.

Durée de l'occupation :

L'AOT est proposée pour une durée de 12 mois renouvelable 2 fois.

Prix plancher :

Le prix plancher de la redevance d'occupation est de 15,82 euros du m². Il est impossible de proposer un prix inférieur à 15,82 euros HT du m² par an. La division de la surface pour une surface occupée moindre n'est pas prévue.

Composition des dossiers à retourner et critères de sélection :

Les dossiers sont à retourner sous format papier à l'adresse suivante : CCIT Seine Estuaire, Pôle Juridique, Achats et Marchés Publics, 181 quai Frissard, BP 1410, 76067 Le Havre cedex. 2

Ils sont accompagnés de la mention suivante : Port de Fécamp – AOT Terrasse commerciale – NE PAS OUVRIR

La date limite fixée pour la remise des propositions est fixée au **22 octobre 2021**.

Les dossiers sont composés des documents suivants :

- 1°) Copie de la convention jointe signée en deux exemplaires originaux et complétée concernant le montant de la redevance proposée (qui ne peut être inférieur à 15,97€/m²/an).
- 2°) Mémoire technique explicatif du projet envisagé et permettant de répondre aux critères ci-dessous ;
- 3°) Documents listés ci-dessous ;

Les propositions reçues sont jugées à partir des critères hiérarchisés comme suit :

- Montant de la redevance proposée
- Conformité à la destination du bien
- Solidité financière du candidat

Préalablement à l'octroi de l'autorisation (matérialisé par la signature et la notification de la convention d'occupation) et dans l'hypothèse où ces derniers n'ont pas été fournis lors de la remise de la proposition, seront demandés à l'occupant retenu les documents suivants :

- Attestation fiscale dématérialisée, à jour de moins de six mois, délivrée par la Direction Départementale des Finances Publiques attestant de la régularité du candidat au regard du dépôt des déclarations de résultats et de TVA, du paiement de la TVA et du paiement de l'impôt sur les sociétés ;
- Attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions sociales délivrée par l'URSSAF et à jour de moins de six mois ;
- Attestation sur l'honneur précisant que le candidat ne fait l'objet d'aucune procédure de redressement judiciaire ou, dans la négative, jugement du tribunal attestant qu'il est autorisé à exercer l'activité visée par la convention jointe ;
- Extrait Kbis à jour de moins de six mois délivré par le greffe du tribunal de commerce dont l'occupant dépend ou tout document équivalent ;
- Attestations d'assurance visées à l'article 7 du projet de convention ;

Date de publication du dossier : 11 octobre 2021.